

Commission Permanente

CONF/SC(2020)SYN6

Réunion Commission Permanente

14 Octobre 2020

14h30 – 17h00 (réunion à distance)

Rapport

Présent.e.s: Anna Rurka, Gerhard Ermischer, Anne Kraus, Salomon Levy, Thierry Mathieu, Annelise Oeschger, Cyril Ritchie, Katarzyna Sokolowska, Christoph Spreng, Simon Matthijssen, Claude Vivier Le Got, Karl Donert, Anne Nègre, Rares Craiut, Robert Bergougnan, Iamvi Totsi, Mary Ann Hennessey, Jane Crozier, Ellsworth Camilleri

Absent.e.s: Luminita Petrescu (proxy Gerhard Ermischer), Miguel Cabral, Richard Pirolt (proxy Anne Kraus)

1. Ouverture de la réunion par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING

Claude Vivier le Got demande une nouvelle fois le maintien du bilinguisme avec interprétation lors des réunions et craint que l'anglais devienne la seule langue de travail au sein de la Commission Permanente.

Simon Matthijssen soutient

- qu'en tant qu'organisation visant à servir 47 nationalités - si nous voulons vraiment être inclusifs - il faudrait tenir davantage compte des personnes qui n'ont *ni* le français *ni* l'anglais comme langue maternelle, ce qui est le cas pour la majorité de notre public cible. Si nous avons de la chance, ces personnes ont acquis l'une des deux langues officielles de la Conférence à un niveau de discussion juste suffisant. En face d'eux se trouvent « les chanceux » qui ont l'une des deux langues officielles de la Conférence comme langue maternelle. Est-ce trop demander au dernier groupe de faire un effort pour au moins acquérir l'autre langue au niveau de la discussion ?
- que si tout le monde utilisait sa deuxième langue, tout le monde devrait faire le même effort pour être compris et les gens commenceraient à parler plus lentement, plus clairement et à vérifier plus souvent s'ils sont bien compris.
- Il fait valoir que la Commission permanente avait conclu au début de son mandat que l'anglais serait utilisé comme langue de travail si l'interprétation simultanée n'est pas assurée. Il est donc tout à fait inapproprié de proposer de changer cela

à la fin du mandat. Le principe de la confiance légitime a été gravement compromis par cette proposition.

Anna Rurka explique que la Commission permanente ne dispose pas des fonds nécessaires pour permettre l'interprétation lors de chacune des réunions digitales mises en place à cause de la Covid19. Elle indique que l'interprétation FR et ANG n'est pas une obligation du Conseil de l'Europe et encourage tous les membres de faire de leur mieux pour permettre la compréhension et le bon avancement des travaux. Elle propose de traduire à chaque fois que ceci s'avèrera nécessaire.

2. **Désignation du rapporteur de la réunion** : Rares Craiut est désigné comme rapporteur de la réunion.
3. **Projet d'ordre du jour** - agenda adopté à l'unanimité
4. **Rapport de la réunion du 21 septembre 2020 - pour adoption** – adopté

Ce point a été déplacé plus tard au cours de la réunion. Anna Rurka est revenue sur le rapport après avoir traité le point 6. Elle demande s'il y a des observations ou des commentaires et si la Commission permanente est prête à l'adopter. Le rapport de la réunion de septembre est adopté à l'unanimité.

5. **Documents d'information du Secrétaire générale SG/Inf(2020)8 - Suivi des décisions d'Helsinki sur la société civile. Pour l'information**

Anna Rurka explique que dans le cadre de la préparation de l'échange de vues avec la Secrétaire Générale lors de la première partie de la session d'automne, la Secrétaire générale a accepté de répondre à des questions. Anna Rurka a donc demandé aux Vice-Présidents de la Conférence de formuler ces questions.

6. **Session d'automne (première partie 15-16 octobre 2020) - textes pour adoption.**

Mary-Ann Hennessy explique que lors de la première partie de la session d'automne, la Conférence ne sera pas équipée d'un outil spécifique pour le vote. En conséquence, seulement les documents où il y a un sentiment d'unanimité pourront être adoptés. Si nous constatons qu'un document va générer de longues discussions, nous devons le reporter au mois de décembre.

- **Projet de déclaration sur la place et le rôle de la société civile dans la sauvegarde des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit.**

Le travail sur ce document a commencé en septembre et a été revu et complété par les membres de la Commission permanente depuis. La dernière version a été envoyée à la Commission permanente le 3 octobre, après un long débat pendant la réunion du 21 septembre, lors duquel il a été décidé de raccourcir le texte. Suite à cet envoi, Miguel, Anne Kr., Salomon, et Cyril ont réagi, les indications faites ont été incorporées. Aucun autre message ni contestation n'a été reçu pendant le délai prévu. Le texte a été révisé linguistiquement par le Secrétariat et publié en tant que texte à soumettre au vote. Suite à la présentation de cette version, il n'y a eu ni opposition ni abstention. Le texte a donc été adopté avec l'idée de considérer cette déclaration comme une proposition de la Commission permanente¹.

¹Après la réunion de la Commission permanente cinq membres de la Commission permanente (Anne Nègre, Claude Vivier Le Got, Thierry Mathieu, Karl Donert et Jamvi Totsi) ont formulé leur opposition à ce texte, en envoyant un e-mail à Mary Ann Hennessy pendant la réunion plénière de la Conférence au cours de laquelle cette déclaration devrait être votée, invoquant qu'il est discordant d'associer une Déclaration solennelle «...sur la place et le rôle de la société civile dans la sauvegarde des Droits de l'Homme, de la Démocratie et de la Prééminence du droit », à la réforme des statuts de la Conférence, et en invoquant à posteriori « des difficultés d'ordre technique qui auraient rendu impossible l'adoption de cette déclaration durant la réunion ». Cependant, personne n'a soulevé

- **Projet de recommandation de soutien à la Convention d'Istanbul** - proposition de la Vice-Présidente de la Conférence en charge d'égalité

Le texte proposé aujourd'hui par la Commission permanente a été proposé par Anne Nègre puis a fait l'objet d'un travail collectif des OING pour lutter contre le recul de certains Etats membres qui tentent de se débarrasser de la Convention. Après plusieurs propositions faites, les membres de la Commission permanente remercient Anne Nègre pour le projet. Cette recommandation est adoptée à l'unanimité par les membres.

- **Projet de recommandation et contribution de la Conférence des OING au processus de révision statutaire du Groupe Pompidou (Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues)** – proposition de la Présidente de la Conférence et du Vice-Président de la Commission droits humains.

Anna Rurka a expliqué le contexte dans lequel ce projet est proposé. En septembre, le directeur exécutif du Groupe Pompidou avait invité la Présidente de la Conférence à contribuer à la réforme de cet organe du Conseil de l'Europe. Le briefing en ligne a été organisé avec les OING concernées par le dossier. Suite à cette réunion, Miguel Cabral et Anna Rurka ont rédigé le texte qui est aujourd'hui proposé à la Commission permanente. Par ce document, la Conférence des OING va demander au Groupe Pompidou d'accorder un statut de participant / observateur à la Conférence afin de devenir plus proche et mieux intégrée dans les travaux du Groupe. Anna Rurka demande si la Commission permanente souhaite approuver le document. Comme il n'y a pas d'opposition ni d'abstention, le document est adopté à l'unanimité.

- **Projet de résolution du groupe de travail sur l'éducation et la formation tout au long de la vie « L'accès au numérique en Europe et la responsabilité des Etats membres »**, proposition de la Commission Education et Culture.

Claude Vivier le Got a expliqué que les OING ont pu consulter ce projet par l'intermédiaire de la plateforme Loomio. Le document souligne l'importance de mettre "l'accès aux technologies numériques pour tous" en tête de liste des sujets pendant la pandémie. Après quelques échanges, la Commission permanente adopte le texte à l'unanimité.

- **Projet de recommandation - Pandémie de la COVID 19 : Appel à une gestion éthique et respectueuse des droits humains** - proposition de la Commission DCSEM.

le problème de la référence à la réforme, ni lors de la réunion du 21 septembre, ni lors de celle du 14 octobre. La question a été clairement posée par la Présidente au moment de voter sur la déclaration, et personne n'a entendu ni lu aucune expression d'opposition ou d'abstention.

Et, s'il peut y avoir eu des perturbations de certaines connections ci et là, on ne peut dire que les débats aient été trop perturbés pour pouvoir adopter la déclaration.

Remarque concernant les problèmes techniques et de traduction qui auraient rendu impossible une discussion adéquate de la Déclaration, cela n'a jamais atteint un niveau tel qu'il est apparu clairement que pour cette raison, le point de l'ordre du jour ne pouvait pas être traité correctement (...et pourquoi cela ne s'appliquerait-il qu'à ce point de l'ordre du jour ?).

Dorénavant des objections de cette nature devront être signalées pendant la réunion. Ce problème est résolu via des procurations à d'autres membres, données officiellement avant toute réunion.

Le texte a été transmis au Secrétariat et à la Commission permanente avec un délai trop court, ne permettant pas de transmettre de proposition de modification à la responsable du groupe avant la réunion.

- La traduction en anglais du texte a besoin d'être corrigée.
- Le texte semble répondre aux préoccupations liées au contexte pandémique de la France qui ne peuvent être généralisées.
- Certaines formulations (manque d'éthique, non-respect des droits) ont besoin d'être étayées avec des preuves et faits dans la partie « argumentaire », autrement cela peut être perçu comme une allégation.
- L'intention de faire une recommandation qui suit la Boîte à outils de la Secrétaire Générale publiée au début de la pandémie est saluée.

Thierry Mathieu prend note des commentaires de la Commission permanente et propose de demander au groupe de travail d'apporter les modifications demandées au texte afin qu'il soit présenté lors de la deuxième partie de la session en décembre.

7. Retroplanning du travail sur le projet du règlement de la Conférence des OING

Anna Rurka a rappelé

- que la majorité des membres de la Commission Permanente a accepté en septembre 2020, par vote, d'appliquer [l'avis du Comité de vérification et de litiges](#) concernant ce qui ne devrait pas être considéré comme proposition d'amendement ;
- comme déjà discuté, que la Commission Permanente doit prendre une décision sur la recevabilité des propositions :

Parmi 179 propositions,

- nombreuses sont celles qui constituent des répétitions (copier-coller). On ne peut pas faire voter deux-trois fois sur les mêmes choses ; nous devons en combiner certains. De plus, il faut environ 10 heures pour lire toutes les propositions.
- Certaines propositions respectent le format institutionnel demandé et d'autres non. Certaines contiennent une erreur factuelle ou institutionnelle. Dans certaines, il y a plusieurs propositions en une. Dans ce cas, si la personne peut être d'accord avec une idée, elle est obligée d'accepter également une autre idée, car les deux sont mentionnées dans la même proposition.

Les membres de la Commission Permanente ont approuvé cette procédure lors de la réunion de septembre et ont insisté sur la nécessité de présenter un document final qui ait du sens et permette un vote efficace, y compris une « hiérarchie de ce qu'il faut voter en premier » pour éviter un problème d'ordre logique, si nous votions une proposition d'amendement avant d'autres. Les membres ont insisté sur l'importance d'une bonne coopération de tous les membres de la Commission permanente au cours de ce processus.

Anna Rurka a précisé que les décisions de la Commission permanente en cas de recevabilité ou de soutien, sont prises à la majorité. Concernant la communication sur l'avis de la Commission permanente, il a été accepté d'informer les OING si un vote était unanime ou non, dans un souci de transparence.

Le vote de la Commission permanente se fera par procédure écrite sur base du tableau Excel avec 3 options (oui (recevable), non (non recevable), abstention). La première étape consiste à voir quelles propositions sont recevables. Ainsi, une fois que nous aurons décidé et voté, nous pourrons formuler l'avis de la Commission permanente sur les propositions qui seront soumises au vote.

Anna a confirmé qu'elle se chargerait d'envoyer le tableau Excel pour les votes et commentaires. Elle a insisté sur la nécessité de respecter la date limite, car les membres de la Conférence doivent être en possession de ces documents pendant un certain temps avant d'être invités à voter. Il ne reste que 10 jours pour préparer tout ça.

Concernant la traduction, Mary Ann Hennessy a expliqué que l'ensemble complet des propositions d'amendement à voter en plénière doit être rassemblé dans un seul document et présenté en deux langues. La traduction peut prendre un certain temps.

Claude Vivier le Got et Anne Nègre indiquent qu'ensemble avec Thierry Mathieu, Karl Donert et lamvi Totsi, elles n'acceptent pas le procédé décidé par vote de la CP (de suivre l'avis du Comité de vérification et de litiges) et souhaiteraient que les OING puissent s'exprimer, débattre et proposer en séance « au nom de la démocratie ». Les cinq membres désignés plus haut estiment que le Comité de vérification et de litiges n'a pas la compétence sur ce sujet, et, de ce fait, ils souhaitent que l'expression de leur opposition au vote de la Commission permanente soit indiquée aux OING au titre de la transparence.

Anna Rurka et les autres membres rappellent que les OINGs ont été invitées depuis le début du processus à s'exprimer, débattre et proposer, et qu'il n'y a pas lieu de remettre en question la participation des OINGs à l'élaboration du règlement révisé.

Les cinq membres s'opposent au fait que la Commission permanente procède à un examen des amendements.

Cependant, la majorité des membres de la Commission pense qu'il est nécessaire d'enlever les doublons, les amendements ne portant pas sur le projet soumis au vote, et, finalement, qu'il est nécessaire de faire voter les amendements dans un ordre chronologique logique. Il n'est donc pas question d'outrepasser son mandat ni de décider à la place des OING. Mary Ann Hennessy indique qu'au cours de la séance plénière, le temps sera limité à deux minutes pour la présentation des propositions d'amendement par le/la représentant.e de l'OING soumissionnaire d'un côté, et à 2 minutes pour la présentation de l'avis de la Commission permanente de l'autre côté.

Les cinq membres de la Commission permanente s'opposent aussi à l'ouverture des votes avant la présentation et discussion des amendements.

Les OING recevront les propositions d'amendement deux semaines avant le vote. Chaque proposition à adopter nécessite 2/3 des voix. Une fois que tous les votes sur les propositions seront terminés, il y aura le vote sur le projet global amendé, comme déjà discuté lors de la précédente réunion de la Commission permanente.

La décision a été prise précédemment à l'unanimité qu'Anna Rurka enverra le tableau Excel concernant la recevabilité et que la date limite pour cette première étape sera le 25 octobre. Quant à la 2ème étape (vote pour former l'avis de la Commission permanente), les membres auront encore une semaine de plus.

Mary Ann Hennessy demande le document final avec les propositions d'amendement à traduire pour le 6 novembre. Le raisonnement / l'argumentation des OING et l'opinion de la CP pourront être présentés dans un document séparé.

Il a été précisé qu'au cours des réunions plénières en décembre, il ne sera pas possible pour les OING de faire de nouvelle(s) proposition(s) ou de reformuler les propositions « sur place », afin de respecter la procédure établie et ouverte par la Commission permanente. Le vote n'aura lieu que sur les propositions d'amendement recevables.

Les cinq membres insistent pour que leur opposition au vote soit indiquée aux OING au titre de la transparence. Après la réunion, les cinq membres désignés plus haut expliquent qu'ils estiment que le Comité de vérification et de litiges n'a pas la compétence sur ce sujet et, de ce fait, ils souhaitent que la Commission permanente n'interfère pas dans les amendements proposés par les OING.

Les autres membres de la CP n'ont pas le souvenir qu'un avis aussi tranché ait été émis par ces cinq membres durant la réunion du 14 octobre.

8. Forum mondial pour la démocratie 2020 - mise à jour

Mary Ann Hennessy a expliqué que cette année, le Forum contiendra une série d'événements en ligne qui seront lancés le 18 novembre en ligne par les partenaires français avec des discussions en direct. Dans l'après-midi, les organisateurs tenteront de faire en sorte que les gens puissent poser des questions au panel, dans le cadre de la campagne "12 mois pour répondre à 12 questions". Il faut espérer que ce sera relativement interactif et que, d'ici novembre 2021, la situation permettra d'organiser une réunion de trois jours à Strasbourg. Les organes qui font partie du Comité de pilotage, y compris la Conférence des OING, pourront proposer les événements.

9. Demande de Licra et Emisco concernant la situation du peuple Ouïgour

Anna Rurka a expliqué la demande émanant des OING. Considérant que la Chine n'est pas liée aux activités du Conseil de l'Europe, les membres de la Commission permanente ont exprimé qu'ils ne voient pas en quoi cette demande relève du recours du Conseil de l'Europe. Il a été proposé de demander à la LICRA et à Emisco de fournir davantage de preuves de la violation des droits. Au niveau de la Commission permanente, nous pouvons informer la Commission des migrations et des personnes déplacées de l'APCE de la situation (avec des preuves) et voir si ces organes souhaitent entreprendre une action quelconque.

10. Planification des activités de la Commission permanente pour le second semestre de l'année, contribution des membres de la Commission permanente

Anna Rurka a invité les commissions thématiques de communiquer leur plan d'activités avec budget jusqu'à la fin de l'année.

Anne Nègre a mentionné qu'elle aimerait organiser deux événements : un sur les femmes et l'IA et un autre sur les femmes et le handicap. Elle enverra des propositions.

Christoph Spreng a mentionné le prochain Forum de Lisbonne et l'événement "Solidarité et gouvernance" organisé avec le Centre Nord-Sud.

Claude Vivier Le Got a mentionné qu'elle souhaite s'impliquer dans les questions relatives aux femmes roms, avec Anne Nègre. La Commission éducation et culture travaille également sur le Livre blanc sur l'identité culturelle européenne et sera prête pour janvier et février.

Rares Craiut a présenté le projet du groupe des jeunes délégués 2020-2021. Dans ce cadre, les jeunes délégué.e.s préparent une série de réunions en ligne de "dialogue avec la société civile". Le premier sujet étant la "diversité de la participation", permettant à des groupes de discussion plus petits de faciliter les échanges entre les participant.e.s sur l'événement en ligne. A partir de chaque événement de dialogue, nous voulons reporter un sujet à l'événement suivant. Mary Anne Hennessy a exprimé son souhait de voir comment relier cette initiative aux thèmes mensuels du Forum mondial pour la démocratie afin d'encourager une grande participation des jeunes.

Anna Rurka a évoqué sa participation à la Conférence sur la société civile dans les Balkans occidentaux organisée par l'Allemagne dans le cadre de la présidence de l'UE et sa participation à la 130e session du Comité des ministres qui se tiendra en ligne ou en Grèce le 4 novembre.

11. Contribution aux comités de pilotage, comités des partis, groupes de rédaction méthodologie pour une synthèse générale et analytique

Anna Rurka a expliqué la nécessité de faire une analyse commune sur les contributions de la Conférence des OING à ces comités. Ce travail nécessite une méthodologie. Nous devons examiner les mandats des comités et la position occupée par la Conférence des OING et d'influence sur le processus de prise de décision dans ces comités. Anne Kraus a suggéré d'identifier les sujets transversaux qui reviennent sans cesse. Cela aiderait à établir les priorités de la Conférence des OING à l'avenir et à déterminer comment travailler de manière plus efficace à l'avenir.

Claude Vivier Le Got indique que le travail régulier de la commission Education et Culture avec le CDPPE a permis sa réélection au Bureau et son incorporation dans la task force sur l'Education post Covid.

Sa demande pour que les OING soient systématiquement incorporées dans les groupes de travail et projets de la direction de l'Education a été accueillie très favorablement et une rubrique OING a été ajoutée à la présentation des membres des groupes de travail. Elle précise que la Direction de l'Education la consulte régulièrement et qu'elle contribue par des amendements ou des propositions de texte aux travaux du CdE sur les questions de l'Education. Elle rappelle que la plateforme Loomio mise en place par la Commission Education diffuse régulièrement les informations de la direction Education auprès des OING. Karl Donert ajoute que l'expertise des OING de la Conférence est reconnue par la Direction de l'Education du Conseil de l'Europe.

Rares Craiut a demandé de commencer une liste qui rassemble tous les sujets qui sont à l'ordre du jour des comités comme document de départ pour la préparation de ce travail. Anna Rurka a suggéré que Christoph Spreng pourrait aider à collecter les informations sur la base du tableau que nos représentants peuvent remplir.

12. INGO Service - point d'information

Annelise Oeschger a fait un rapport sur l'assemblée générale de l'Association OING- Service. La réunion virtuelle s'est bien déroulée et tous les documents ont été adoptés à l'unanimité. Environ 45 OING ont participé en ligne. Le budget pour cette année a été adopté. Elle a réitéré son appel aux membres de la CP pour mettre en place des projets sur le terrain car des fonds étaient toujours disponibles.

13. Date de la prochaine réunion

Anna Rurka proposera un doodle pour permettre aux membres de la Commission permanente de choisir les dates de la réunion avant la deuxième partie de la session.

Elle remercie chaleureusement tout le monde d'être resté une heure de plus que prévu !

14. Questions diverses : Aucune